

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le quatorze juin deux mille vingt-quatre à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 31
DATE DE LA CONVOCATION	07/06/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	21/06/2024

**OBJET :****Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,  
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Zoubida  
EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent  
MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M.  
Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M.  
Richard GAZIGUIAN , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne  
COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR ,  
Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , M. Elie CORDIER , Mme  
Esther GONON

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Olivier PAUCHON procuration à M. Vincent MEDILI, M. Cédryc AUGUSTE procuration à  
M. Richard GAZIGUIAN, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, Mme Mélissa  
FOULQUE procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Gil SILVESTRI procuration à  
Mme Martine BOUCHARDY, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M.  
Alain BLANC procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Christophe PIERREL procuration à  
Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme  
Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON, Mme Marie-José ALLEMAND  
procuration à M. Elie CORDIER

**Absent(s) :**

M. Daniel GALLAND

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Zoubida  
EYRAUD-YAAGOUB, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir  
ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020\_05\_7 du 28 mai 2020, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

### FINANCES :

#### Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
28/05/2024	Demande de subvention au titre des enveloppes cantonales pour l'équipement du studio de danse du Conservatoire à rayonnement départemental	Département	10 163,76 €
28/05/2024	Décision modificative - Demande de subvention pour l'aménagement du studio de danse du CRD	DEPARTEMENT ETAT - DSIL	DEPARTEMENT : 44 900,4 € ETAT - DSIL : 44 900,4 €
07/05/2024	Décision pour demande de subvention du Street Work au Parc Givaudan	Département	20 951,7 €
06/05/2024	Informatisation des classes de Grande Section	Département	18 900 €
30/04/2024	Décision subvention Gapen'cîmes 2024	Département	8 000 €
12/04/2024	Création d'un Espace d'accueil des jeunes enfants (EAJE) à Chabanas	Caisse Commune de Sécurité Sociale Mutualité Sociale Agricole Département	Caisse Commune de Sécurité Sociale : 492 000 €  Mutualité Sociale Agricole : 10 000 € Département : 137 860 €
12/04/2024	DRAC : demande de subvention mobilier de la Médiathèque	DRAC	4 600€

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

	Demande de subventions dans le cadre de la programmation 2024 du Contrat de		
10/04/2024	Demande de subventions dans le cadre de la programmation 2024 du Contrat de Ville.	Etat Région Département C.A. Gap-Tallard-Durance CCSS OPH 05	Cf. montants dans la décision
29/03/2024	Demande de subvention pour le projet de rénovation globale de l'école de Puymaure	Etat Région Département	Etat : 606 000 € Région : 200 000 € Département : 303 000 €
29/03/2024	Demande de subvention pour la construction d'une extension et la réalisation de travaux de réhabilitation au sein de l'école La Tourronde maternelle	Etat Département	Etat : 56 021,70€ Département : 56 021,70€
25/03/2024	Demande de subvention : Projets dans le cadre du dispositif Education Artistique et Culturelle 2024 auprès de la Direction régionale des affaires culturelles et du Département 05	Etat Département	Etat : 12 500 € Département : 2 500 €
22/03/2024	Demande de subvention Conseil Départemental 05 SAE Lafaille	Département	23 660,00 €
	Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 pour le projet de rénovation de l'école Beauregard	Etat-Fonds Vert Etat-DSIL Région Département	Etat-Fonds Vert : 882 436,99 € Etat-DSIL : 85 033,90 € Région : 200 000 € Département : 14 661,88 €
19/03/2024	Demande de subvention pour la création d'une aire de jeux à Romette	Département	64 155 €
19/03/2024	Demande de subventions pour le projet de rénovation de la toiture des écuries de Charance	Région Département	Région : 99 999,90 € Département : 46 666,62
18/03/2024	Demande de subvention pour le Relamping LED des installations sportives (Alp'Arena, Gymnases JC. Lafaille, Gymnase COSEC 1)	Département	34 474,80 €
15/03/2024	Reconduction de la demande de subvention au titre du Fonds Vert pour le projet de rénovation de l'école Anselme Gras	Etat-Fonds Vert Etat-DSIL Région Département	Etat-Fonds Vert : 182 816 € Etat-DSIL : 579 950 € Région : 346 500 € Département : 18 592 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

12/03/2024	Demande de subvention pour le projet de changement des menuiseries de la Mairie Centre et de la maison des habitants	Département	73 631,40 €
12/03/2024	Demande de subvention pour le projet de création d'une voie verte chemin de Chaudun	Département	50 517 € 70

#### Indemnités de sinistre reçues :

Date de la décision	Date du sinistre	Assurance	Objet du sinistre	Montant TTC
11/4/2024	23/11/23	protecbtp	Abribus endommagé serviolan	4680.98€
5/4/2024	26/10/23	GROUPAMA	Barriere endommagée Bp Pompidou	480.98€
5/4/2024	7/12/23	AXA	Lampadaire endommagé rue C Aurouzes	3694.94€
11/4/2027	21/7/22	MMA	Incendie Bayard	127645.42 €
11/4/2024	131/1/24	HUC COBURG	Potelet Bd G DE GAULLE	931.44€

#### Tarifs :

**Décision du 22/04/2024 :** Il est conclu de fixer, à compter du 01/07/2024, une nouvelle tarification concernant la redevance collectivité pour l'eau potable de 0.42€HT/m<sup>3</sup> composée de :

- 0.19€HT/m<sup>3</sup> pour la part Achat d'eau brute (anciennement 0.13 € HT)
- 0.23€HT/m<sup>3</sup> pour la part Investissement et développement du réseau eau potable (depuis le 01/01/2018).

**Décision du 3 avril 2024 :** Mise en place d'un tarif exceptionnel pour une sortie adultes et familles des centres sociaux, à Die, pendant les vacances de Printemps 2024 : tarif unique fixé à 5 € par personne.

**Décision du 26/03/2024 :** TARIFS ESPACE DETENTE ET ENTREE PISCINE STADE NAUTIQUE :

- entrée pour l'espace Détente : 4 euros
- entrée pour l'espace Détente + piscine : 5 euros

**Décision du 26/03/2024 :** TARIFS GAPENCIMES 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Intitulé du tarif	Tarifs 2023		Tarifs 2024		Tarifs réduits FFA Label Running Uniquement pour les licenciés FFA		% Augmentation
<b>TRAIL ROSE - Tarif individuel -</b>							
Jusqu'à la veille de la course	8,00	Euros	8,00	Euros			0,00
Le jour de l'épreuve	10,00	Euros	10,00	Euros			0,00
<b>TRAIL SAINT MENS - Tarif individuel -</b>							
Jusqu'au 15 août	12,00	Euros	12,00	Euros			0,00
du 16 août au 18 septembre	14,00	Euros	14,00	Euros			0,00
Du 19 septembre au jour de la course	16,00	Euros	16,00	Euros			0,00
<b>TRAIL P'TIT SAINT MENS - Tarif individuel -</b>							
Jusqu'au 15 août	12,00	Euros	12,00	Euros			0,00
du 16 août au 18 septembre	14,00	Euros	14,00	Euros			0,00
Du 19 septembre au jour de la course	16,00	Euros	16,00	Euros			0,00
<b>CHALLENGE DES SUPERS HÉROS - Tarif individuel - Unique</b>							
	40,00	Euros	40,00	Euros			0,00
<b>MARATHON 3 COLS - Tarif individuel -</b>							
Jusqu'au 15 août	40,00	Euros	40,00	Euros	38,00	Euros	-5,00 %
du 16 août au 18 septembre	45,00	Euros	45,00	Euros	43,00	Euros	-4,50 %
Du 19 septembre au jour de la course	50,00	Euros	50,00	Euros	48,00	Euros	-4,00 %
<b>TRAIL LES CRETES - Tarif individuel -</b>							
Jusqu'au 15 août	25,00	Euros	25,00	Euros	23,00	Euros	0,00
du 16 août au 18 septembre	30,00	Euros	30,00	Euros	28,00	Euros	0,00
Du 19 septembre au jour de la course	35,00	Euros	35,00	Euros	33,00	Euros	0,00
<b>Tarif repas accompagnateur</b>							
	12,00	Euros	12,00	Euros			0,00

**POPULATION :**

<b>Vente et Renouvellement de Concessions</b>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
13/03/24	Acquisition famille EYNAUD	30 ans	2400.00 €
14/03/24	Acquisition famille ZOONEKYNDT	30 ans	1200.00 €
21/03/24	Renouvellement famille RICOU	30 ans	1200.00 €
08/04/24	Renouvellement famille ROCHE	30 ans	2400.00 €
11/04/24	Renouvellement famille LALOUM	15 ans	151.60 €
16/04/24	Renouvellement famille HAUTRIVE	30 ans	2400.00 €
24/05/24	Renouvellement famille LEGENDRE	30 ans	1145.80 €
25/04/24	Renouvellement famille SICARD	15 ans	151.60 €
25/04/24	Renouvellement	30 ans	2400.00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Vente et Renouvellement de Concessions			
	famille BRUTINEL		
25/04/24	Renouvellement famille ILLY	15 ans	151.60 €
02/05/24	Acquisition famille DUSONCHET	30 ans	1200.00 €
16/05/24	Acquisition famille DE LA BROSSE	30 ans	1200.00 €
21/05/24	Acquisition famille RAYNE	30 ans	1200.00 €
23/05/24	Acquisition famille GOUARD	30 ans	1200.00 €
23/05/24	Renouvellement famille REYNIER	15 ans	151.60 €
24/05/24	Renouvellement famille SEIGLER	50 ans	2500.00 €
27/05/24	Renouvellement famille BONIN	15 ans	151.60 €
27/05/24	Renouvellement famille SALOMON	15 ans	151.60 €
27/05/24	Acquisition famille EYNAUD	50 ans	2400.00 €
28/05/24	Renouvellement famille KOUTNOUYAN	30 ans	2400.00 €
29/05/24	Renouvellement famille MARCHETTO	30 ans	2400.00€
30/05/24	Renouvellement famille CAVALLO	50 ans	2500.00 €

Vente et Renouvellement de cases de columbarium			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
18/03/24	Acquisition famille STASIA	15 ans	510.00 €
03/04/24	Acquisition famille GERBY	15 ans	510.00 €
05/04/24	Renouvellement	15 ans	510.00 €
12/04/24	Acquisition M. MONNERY André	15 ans	510.00 €
15/05/24	Acquisition famille PELLOUX	15 ans	510.00 €
27/05/24	Renouvellement famille BERNARD	15 ans	510.00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

## URBANISME - FONCIER :

### **Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :**

#### **Décision du 23 MAI 2024 : Mise à disposition de la salle d'exposition La Grange Juin 2024 aux artistes suivant :**

- Collectif graffeurs du 22 mai au 19 juin 2024
- La Petite Ourse du 22 au 30 juin

L'occupant s'acquittera d'une participation financière, au titre des consommations de fluides (eau, électricité, etc...), calculée au prorata de la surface des locaux occupée.

#### **Décision du 23 MAI 2024 : Mise à disposition de la salle d'exposition Hôtel de Ville Juin 2024 aux artistes, associations et aux dates suivantes :**

- du 4 au 10 juin - L'atelier du Portail
- du 11 au 17 juin - Geneviève Zouboff
- du 18 au 24 juin - Bruno Galvin
- du 25 au 2 juillet - Association Art & Co

La location est consentie à titre gracieux.

#### **Décision du 15 mai 2024 : Conclusion d'une convention d'Occupation Précaire par la Société BOUYGUES IMMOBILIER au profit de la Commune de GAP aux fins d'occupation temporaire dans d'une emprise de terrain sise à GAP (05000), Rue Capitaine de Bresson :**

Il est convenu avec la Société BOUYGUES IMMOBILIER, une mise à disposition précaire, temporaire et révocable par cette dernière au profit de la Commune, d'une emprise d'environ 60 m<sup>2</sup> à prélever sur les parcelles actuellement cadastrées Section CS Numéros 49, 102 et 109, en bordure de la chaussée de la Rue Capitaine de Bresson.

Cette occupation est consentie pour une durée de deux mois commençant à courir le 21/05/2024 pour se terminer le 21/07/2024. La mise à disposition est consentie à titre gracieux.

#### **02/05/2024 Mise à disposition de la salle de l'hôtel de ville Mai 2024 aux artistes, associations et aux dates suivantes :**

- du 30 avril au 6 mai - Jean-Jacques Clariond
- du 7 au 13 mai - CCAS Sénior
- du 14 au 20 mai - Arlène Nadaux
- du 21 au 27 mai - Christian Oudoux
- du 28 mai au 3 juin - Gilles Fintzel

La location est consentie à titre gracieux.

#### **Décision du 19/04/2024 : Conclusion d'une Convention de mise à disposition par la Commune de GAP au profit de l'Association dénommée Association sportive des PTT de GAP aux fins de mise à disposition d'un espace au sein d'un local à usage de salle d'activités sportives et locaux accessoires sis à GAP (05000), 16Ter Boulevard de la Libération :**

Cette mise à disposition est consentie pour une durée de trois mois commençant à courir le 20/04/2024 pour se terminer le 19/07/2024. La location est consentie à titre gracieux.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

**Décision du 17/04/2024 : Conclusion d'une convention d'Occupation Précaire par la Société dénommée SCI SIMBA 332 au profit de la Commune de GAP aux fins d'occupation temporaire dans l'attente d'acquisition définitive d'un bâtiment à usage de salle d'activités sportives sis à GAP (05000), 16Ter Boulevard de la Libération. Cette occupation est consentie pour une durée de trois mois commençant à courir le 20/04/2024 pour se terminer le 19/07/2024. Aucune redevance ne sera payée par la Commune en sa qualité d'Occupant.**

**Décision du 3 avril 2024 : Mise à disposition de la Salle d'exposition La Grange Mai 2024 aux artistes suivant :**

- Jean-Louis Bizotto et Sébastien Glaze du 13 au 18 mai 2024
- Collectif graffeurs du 22 mai au 19 juin 2024

L'occupant s'acquittera d'une participation financière, au titre des consommations de fluides (eau, électricité, etc...), calculée au prorata de la surface des locaux occupée.

**Décision du 3 avril 2024 : Conclusion d'une convention de Prêt à usage par la Commune au profit de M. Sylvain DUSSEYRE aux fins de pâturage, sur les parcelles sises à GAP et cadastrées Section H Numéros 95, 96, 97, 129, 131, 135, 136, 138, 139, et Section DY Numéros 36 et 37 :**

Il est convenu au profit de Monsieur Sylvain DUSSEYRE, un prêt à usage par la Commune de plusieurs parcelles à usage agricole sis Commune de GAP, et cadastrées Section H Numéros 95, 96, 97, 129, 131, 135, 136, 138, 139, et Section DY Numéros 36 et 37 pour la durée de la campagne culturale 2024, soit une durée ferme, définitive et non tacitement reconductible commençant à courir au jour de la signature des présentes pour s'achever au 31/12/2024.

**Décision du 29/03/2024 : Mise à disposition de la salle d'exposition Hôtel de Ville Avril 2024 aux artistes, associations et aux dates suivantes :**

- du 16 au 22 avril 2024 - Club de photos UAICF
- du 23 au 29 avril 2024 - Copernic 05

La location est consentie à titre gracieux.

**Décision du 28/03/2024 : Conclusion d'une convention de Prêt à usage par la Commune au profit de Mr François COSTE aux fins de récoltes et pâturage, sur les parcelles sises à GAP et cadastrées Section BX Numéro 5, Section DL Numéro 60, Section BN Numéro 375 et Section BV Numéros 491, 744 et 955.**

La location commence à courir au jour de la signature de la convention pour s'achever au 31/12/2024. La mise à disposition est consentie à titre gracieux.

**Décision du 11/04/2024 : Prémption par la Commune, sur Déclaration d'Intention d'Aliéner, d'un terrain dont l'assiette foncière est cadastrée Section BR Numéros 116 et 206, situé à GAP (05000) Lieudit "La Haute Tourronde", appartenant à Messieurs RIMAUD Michel et Franck : Il est décidé, par exercice du droit de prémption, d'acquérir ce bien appartenant à Monsieur RIMAUD Michel, demeurant à MARSEILLE**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

(13008) Allée Granados, et à Monsieur RIMAUD Franck, demeurant à GAP (05000) 1B Rue Etienne Moreaud, pour un montant de deux cent soixante cinq mille euros (265.000,00 eur), identique aux conditions indiquées dans la déclaration d'intention d'aliéner.

**Décision du 27/03/2024 : Prémption à un prix inférieur par la Commune, sur Déclaration d'Intention d'Aliéner, d'un terrain à bâtir cadastré Section 125 AK Numéro 293, située à GAP (05000), Quartier de Romette, Lieudit "Serre La Croix", appartenant à Messieurs Gilles et Pierre FERAUD : il est décidé, par exercice du droit de prémption, de préempter ledit bien à des conditions financières différentes de celles mentionnées dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner sus-visée, soit une offre d'acquisition au prix de CENT CINQUANTE DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUINZE EUROS (152.275,00 EUR) conforme à l'avis de valeur délivré par le Service des Domaines.**

### **MARCHES PUBLICS :**

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Marché passé pour l'achat et l'accompagnement pour les mises en service de 3 Gateway LoRa et accès au coeur de réseau (1 an)	société BH TECHNOLOGIES-ELISE, 83170 BRIGNOLES	Pour un montant global de 18 000,00€ HT Durée de 1 an	24 mai 2024
marché de maîtrise d'oeuvre à procédure adaptée pour la construction d'un abattoir avicole	Société ALPES TRAVAUX LOCAUX (05000 GAP)	Conclu pour un forfait de 5% soit un montant global et forfaitaire de 60 000 € HT Durée prévisionnelle de 16 semaines	15 MAI 2024
Approbation des études d'avant-projet définitif et la nouvelle enveloppe financière qui passe de 1 100 000 € HT à 1 570 000 € HT sans modification du programme de construction d'un accueil de tourisme terroir sur le site de Gap-Bayard.	Solea Voutier	forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre Solea Voutier et son groupement : 118 564,20 € HT	13 MAI 2024
MAPA pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 1 : VRD		Conclu pour un montant global et forfaitaire de 248 247,69 € HT ainsi que le PSE01a pour un montant de -8567,71 € HT, la PSE01b pour un montant de 16 048,50 € HT et la PSE01c pour un montant de 6 887,56 € HT soit un montant	13 MAI 2024

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
		total de 262 616,04 € HT. Durée : 13 mois	
MAPA pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 2 : structure béton	Société : FESTA (05500 SAINT BONNET EN CHAMPSAUR).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 559 981,20 € HT ainsi que le PSE02a pour un montant de 13 571,26 € HT, la PSE02b pour un montant de 19 790,32 € HT et la PSE02c pour un montant de -44 593,38 € HT soit un montant total de 548 749,41 € Durée : 13 mois	13 MAI 2024
MAPA pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 3 : structure bois, métal	Société MARGUERON (01300 BELLEY).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 369 119,98 € HT ainsi que le PSE03a pour un montant de - 3 100 € HT et la PSE03b pour un montant de - 63 994,44 € HT soit un montant total de 302 025,54 € HT Durée : 13 mois	13 MAI 2024
MAPA pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 4 : Couverture bardage	Société : EMB (13120 GARDANNE)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 475 000 € HT. Durée : 13 mois	13 MAI 2024
MAPA pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 5 : Menuiseries extérieures, serrurerie	Société CMA (84120 PERTUIS)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 147 450 € HT ainsi que le PSE05b pour un montant de -10 904 € HT et le SE08 pour un montant de - 490 € HT soit un montant total de 136 054 € HT. durée : 13 mois	13 MAI 2024
MAPA pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 6 : Cloisons, doublages,	SARL BARBIERI (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 72 000 € HT ainsi que le PSE06a pour un	13 MAI 2024

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
plafonds		montant de -1 579,00 € HT soit un montant total de 70 421 € HT. Durée : 13 mois	
MAPA pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 7 : Revêtements de sols durs et souple	SAS 2SRI (83330 LE BEAUSSET)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 148 591,40 € HT Durée : 13 mois	13 MAI 2024
MAPA pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 8 : Boiserie	SOCIETE EXPLOITATION CHARLES (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 52 000 € HT. Durée : 13 mois	13 MAI 2024
MAPA pour la construction d'un gymnase multisports au quartier de Fontreyne lot 9 : Peintures, nettoyage	Société GARCIN PEINTURE (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 17 500 € HT ainsi que la PSE09a pour un montant de 204,60 € HT, soit un montant total de 17 704,60 € HT Durée : 13 mois	13 MAI 2024
MAPA pour la construction d'un gymnase multisports au quartier de Fontreyne lot 10 : CVC, plomberie	SARL THERMA GED (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 465 000 € HT ainsi que la PSE10a pour un montant de 9 997,50 € HT soit un montant total de 474 997,50 € HT Durée : 13 mois	13 MAI 2024
MAPA pour la construction d'un gymnase multisports au quartier de Fontreyne lot 12 : Photovoltaïque	Société : PROVENCE ECO ENERGIE (13670 Saint Andiol)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 144 029,15 € HT Durée : 13 mois	13 MAI 2024
MAPA pour la construction d'un gymnase multisports au quartier de Fontreyne lot 13 : Équipements sportifs	Société : FOOGA SPORTS (69150 DECINES)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 39 576,71 € HT Durée : 13 mois	13 MAI 2024
Avenant n° 1 marché de maîtrise	Solea Voutier et	Approbation des études	13 MAI

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
d'oeuvre pour la construction d'un accueil de tourisme terroir sur le site de Gap-Bayard	son groupement	d'avant-projet définitif et la nouvelle enveloppe financière qui passe de 1 100 000 € HT à 1 570 000 € HT sans modification du programme. La rémunération définitive du maître d'oeuvre s'élèvera donc à 118 564,20 € HT pour un coût définitif des travaux s'élevant à 1 570 000 € HT et passe de 109 230 € à 118 564,20 € soit une hausse de 8,6 %.	2024
Annule et remplace la décision n°2024_05_261 en raison d'une erreur de montant MAPA pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 2 : structure béton	société FESTA (05500 SAINT-BONNET EN CHAMPSAUR).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 559 981,20 € HT ainsi que la PSE02a pour un montant de 13 571,26 € HT, la PSE02b pour un montant de 19 790,32 € HT et la PSE02c pour un montant de -44 593,38 € HT soit un montant total de 548 749,40 € HT. Durée : 13 mois	13 MAI 2024
Annule et remplace la décision n°2024_05_264 en raison d'une erreur de montant MAPA pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 5 : Menuiseries extérieures, serrurerie	Société CMA (84120 PERTUIS).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 147 450 € HT ainsi que le PSE05b pour un montant de -10 904 € HT et le SE08 pour un montant de -490,00 € HT soit un montant total de 136 056 € HT. Durée : 13 mois	13 MAI 2024
MAPA pour la réhabilitation du groupe scolaire de la Gare	Société OCAL (05230 CHORGES)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de	6 MAI 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
lot 8- Cloisons, doublages, faux plafonds		49 255,04 € HT. Durée : 18 mois	
MAPA pour la réhabilitation du groupe scolaire de la Gare lot 9 Carrelage, revêtement de sol	Société Céramique 2000 (05230 LA BATIE NEUVE)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 53 094,61 € HT ainsi que la PSE1 pour un montant de 10 162,60 € HT et la PSE 2 pour un montant de 1 983,30 € HT. durée : 18 mois	6 MAI 2024
MAPA pour la réhabilitation du groupe scolaire de la Gare lot 12 Électricité courant faibles	Société INEO (13797 AIX EN PROVENCE).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 88 971,58 € HT. durée : 18 mois	6 MAI 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la maintenance des logiciels S <sup>2</sup> LOW, WEBDELIB et IDELIBRE	Société ADULLACT PROJET (34170 CASTELNAU LE LEZ)	Le forfait annuel de maintenance est fixé à 5 437,50 € HT Conclu à compter du 01/01/2024 au 31/12/2024, soit pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.	6 MAI 2024
Accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents, pour des Travaux d'amélioration et d'extension d'un système de vidéoprotection	groupement EES - IPERION (34430 SAINT JEAN DE VEDAS).	Le montant des prestations pour la période initiale est défini comme suit : Ville de GAP minimum 5 000 € HT maximum 500 000 € HT CCAS dont EHPAD sans minimum maximum 10 000 € HT CAGTDO sans minimum maximum 150 000 € HT Total minimum 5 000 € HT maximum 660 000 € HT Les montants sont identiques pour la période de reconduction Conclu pour une durée	6 MAI 2024

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
		de 24 mois, renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 24 mois. La durée totale est fixée à 48 mois.	
Marché pour les travaux de mise en place, de câblage et de programmation d'automates de régulation de chauffage dans 4 bâtiments communaux (Ecole de Romette élémentaire, gymnase Lafaille, garage services techniques et château de Charance).	Société SOGETHA (84000 AVIGNON )	Conclu pour un montant total de 22 037,92 € HT. durée : 3 mois maximum	6 MAI 2024
Marché pour des études géotechniques et hydrogéologiques pour la construction d'un réservoir de 800 m3 quartier Les Emeyères	Société CONFLUENCE SUD (05200 EMBRUN)	Conclu pour un prix de 8 882,27 € HT Délai de 1 mois.	2 MAI 2024
Marché à procédure allégée pour la prestation des inscriptions et chronométrage du Gapen'cimes 2024	Société AS2PIC (05260 ANCELLE)	Montant est de 4 922 € HT	30 AVRIL 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'affichage publicitaire du 1/05/2024 et du 8/05/2024.	Société ALPES AFFICHAGE NETTOYAGE ET ESPACES VERTS (05300 LARAGNE)	Le montant est fixé à 1 494 € HT 01/05/2024 675 € HT 08/05/2024 819 € HT Durée de 8 jours à compter du 01/05/2024	26 AVRIL 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la maintenance du logiciel d'hypervision Prysm.	Société IPERION (34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS)	Le montant forfaitaire est fixé à 4 820 € HT durée : 1 an.	22 AVRIL 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence, pour la maintenance du logiciel de dématérialisation des procédures marchés AWS.	Société AVENUE WEB SYSTEMES (38170 SEYSSINET-PARISSET)	Le forfait annuel de maintenance est fixé à 3 380 € HT, hors révision de prix, pour 110 procédures. Au-delà, les procédures complémentaires seront	22 AVRIL 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
		facturées 50 € HT / unité. Conclu à compter du 01/04/2024 au 31/03/28, soit pour une durée de 4 ans.	
Avenant n° 1 au MAPA n° 2023230148 pour la construction d'ombrières photovoltaïques lot n° 1 réalisation des fondations et la fourniture et pose de structures	SOCIETE ANDRE TP et son Groupement (05000 LA ROCHETTE)	Le marché prévoyait une réception le 20 octobre 2023. Or la réception des travaux est prévue fin avril 2024 soit 6 mois après le délai initial. la durée du marché est allongée jusqu'à la date de réception prévue le 30 avril 2024. L'avenant n'entraîne aucune incidence financière sur le montant du marché.	19 AVRIL 2024
Avenant n° 1 au MAPA n° 2023230149 pour la construction d'ombrières photovoltaïques lot n° 2 relatif à la fourniture et pose des modules, des onduleurs, du système d'intégration, réalisation des tranchées, génie Électrique	SOCIETE ANDRE TP et son Groupement (05000 LA ROCHETTE)	Le marché prévoyait une réception le 20 octobre 2023. Or la réception des travaux est prévue fin avril 2024 soit 6 mois après le délai initial. la durée du marché est allongée jusqu'à la date de réception prévue le 30 avril 2024. L'avenant n'entraîne aucune incidence financière sur le montant du marché.	19 AVRIL 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'affichage publicitaire du 24 avril 2024.	Société ALPES AFFICHAGE NETTOYAGE ET ESPACES VERTS (05300 LARAGNE)	Le montant est fixé à 337,50 € HT conclu pour une durée de 1 jour à compter du 24/04/2024.	19 AVRIL 2024

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
<p>Marché pour l'acquisition de 2 serveurs de stockage vidéo. (l'une des 2 baies de stockage du système de vidéoprotection, installée en 2016, est obsolète et nécessite d'être remplacée)</p>	centrale d'achat RESAH (75011 PARIS)	Montant forfaitaire est fixé à 25 653,38 € HT pour une durée de 66 mois (6 mois pour la livraison du matériel, puis 5 ans de garantie).	18 AVRIL 2024
<p>Accord-cadre mono-attributaire pour la prestation de maintenance des installations de chauffages et rafraichissements dans les bâtiments communaux pour le groupement de commandes GAP-TALLARD-DURANCE. Lot n° 1 : Chaufferies, CTA et Groupe Froid</p>	SOCIÉTÉ SOGETHA (05000 GAP)	<p>Les seuils de commande se répartissent comme suit :</p> <p>VILLE Seuil minimum 10 000 € HT Seuil maximum 55 000 € HT</p> <p>CCAS Seuil minimum 1 500 € HT Seuil maximum 12 000 € HT</p> <p>EHPAD Seuil minimum 500 € HT Seuil maximum 7 500 € HT</p> <p>AGGLO Seuil minimum 500 € HT Seuil maximum 8 000 € HT</p> <p>Total Seuil minimum 12 500 € HT Seuil maximum 82 500 € HT</p> <p>durée : 12 mois à compter du 30/04/2024.</p>	18 AVRIL 2024
<p>Accord-cadre mono-attributaire pour la prestation de maintenance des installations de chauffages et rafraichissements dans les bâtiments communaux, pour le groupement de commandes GAP-TALLARD-DURANCE.</p>	SOCIÉTÉ ENGIE ENERGIES SERVICES (13320 Bouc Bel Air)	<p>Les seuils de commande se répartissent comme suit :</p> <p>VILLE Seuil minimum 900 € HT Seuil maximum 10 000 € HT</p> <p>CCAS</p>	18 AVRIL 2024

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Lot n°2 : Climatisations		Seuil minimum 350 € HT Seuil maximum 1 500 € HT EHPAD Seuil minimum 1 500 € HT Seuil maximum 3 000 € HT AGGLO Seuil minimum 1 000 € HT Seuil maximum 1 500 € HT PARKING Seuil minimum 500 € HT Seuil maximum 2 000 € HT Total Seuil minimum 4 250 € HT Seuil maximum 18 000 € HT durée : 12 mois à compter du 30/04/2024.	
Annule et remplace la décision D2024_03_10 pour erreur matérielle de montant Renouvellement des marchés de télécommunications à travers le marché 2021-045 "Lot 3 : Téléphonie mobile" dont l'opérateur BOUYGUES TELECOM (75116 PARIS)	Centrale d'achat RESAH (75011 PARIS)	Conclu pour un montant maximum fixé à 150 000 € HT à compter du 27/11/2023, et pour une durée de 3 ans à partir de la migration technique des lignes.	17 AVRIL 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence afin d'organiser, lors de la manifestation Gap Good Games le 18 Mai 2024 à Gap, des tournois e-sport en ligne (préparation, gestion de la billetterie, animation).	PROJECT CONQUERORS (84380 MAZAN)	Montant de la prestation s'élève à 5 500 € HT.	15 AVRIL 2024
MAPA pour la réhabilitation du groupe scolaire de la Gare lot 1- Désamiantage	FIBRA (13500 MARTIGUES)	conclu pour un montant global et forfaitaire de 27 623 € HT. durée : 18 mois	12 AVRIL 2024
MAPA pour la réhabilitation du	Société PMTP	conclu pour un montant	12 AVRIL

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
groupe scolaire de la Gare lot 2 : Démolition, gros oeuvre, VRD, espaces verts	(05000 GAP)	global et forfaitaire de 163 718,31 € HT ainsi que la PSE1 pour un montant de 990€ HT. durée : 18 mois	2024
MAPA pour la réhabilitation du groupe scolaire de la Gare lot 3 - Charpente, couverture	Etablissements Chaix (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 100 130,85 € HT. durée :18 mois	12 AVRIL 2024
MAPA pour la réhabilitation du groupe scolaire de la Gare lot 4- Isolation extérieure, facade	Société ALPES RENOV (38350 LA MURE)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 260 858 € HT. durée :18 mois	12 AVRIL 2024
MAPA pour la réhabilitation du groupe scolaire de la Gare lot 5- Menuiseries extérieures	Société Miroiterie Gapençaise (05400 LA ROCHE DE RAME)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 522 841,65 € HT durée :18 mois	12 AVRIL 2024
MAPA pour la réhabilitation du groupe scolaire de la Gare lot 6- Serrurerie	Société Métallerie Chevalier (05400 LA ROCHE DE RAME)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 71 000 € HT. durée :18 mois	12 AVRIL 2024
MAPA pour la réhabilitation du groupe scolaire de la Gare lot 7 - Menuiseries intérieures	Société Exploitation Charles (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 13 700 € HT ainsi que la PSE 1 pour un montant de 2 400€ HT durée : 18 mois	12 AVRIL 2024
MAPA pour la réhabilitation du groupe scolaire de la Gare lot 10 Peinture	Société SPINELLI (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 37 000 € HT ainsi que la PSE 1 pour un montant de 325€ HT. durée : 18 mois	12 AVRIL 2024
MAPA pour la réhabilitation du groupe scolaire de la Gare lot 11 Plomberie, chauffage, ventilation	Société Therma Ged (05000 GAP).	conclu pour un montant global et forfaitaire de 45 000 € HT. Durée de 18 mois.	12 AVRIL 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'affichage publicitaire du 17 avril 2024.	Société ALPES AFFICHAGE NETTOYAGE ET ESPACES VERTS (05300 LARAGNE)	Le montant est fixé à 607,50 € HT, répartis comme suit : 17/04/2024 607,50 € HT pour une durée de 1 jour	11 AVRIL 2024

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Marché simple pour la location de la machine de mise sous plis du Guichet Unique.	Société PITNEY BOWES (93217 ST DENIS LA PLAINE)	Conclu pour le prix de location à 3 418,60 € HT par an hors révision de prix, répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 118,6 € HT / an pour la location-entretien,</li> <li>• 300 € HT / an pour l'option cartes d'électeurs.</li> </ul> Durée de 4 ans à compter du 01/05/2024.	10 AVRIL 2024
La consultation pour la réhabilitation du groupe scolaire de la Gare pour le lot n° 13 - Photovoltaïque est déclarée infructueuse en raison d'absence d'offre. Une nouvelle consultation sera lancée sur la base d'un dossier de consultation des entreprises identique.			9 AVRIL 2024
Accord cadre mono-attributaire à bons de commande, en procédure adaptée pour l'agrandissement de l'amphithéâtre au Parc Bernard Givaudan lot n° lot n°1- Réalisation gradins et banquettes intermédiaires en bois	Société ATTITUDE BOIS CREATION (05000 GAP)	Conclu sur la base d'un bordereau des prix unitaires appliqué aux quantités réellement exécutées et selon les seuils de commande suivant : Minimum 40 000 € HT Maximum 120 000 € HT Durée : 12 mois.	9 AVRIL 2024
Accord cadre mono-attributaire à bons de commande, en procédure adaptée pour l'agrandissement de l'amphithéâtre au Parc Bernard Givaudan lot n° lot n°2- Extension dalle béton	SOCIETE METEBELLE (05000 GAP)	Conclu sur la base d'un bordereau des prix unitaires appliqué aux quantités réellement exécutées et selon les seuils de commande suivant : Minimum 30 000 € HT Maximum 2 60 000 € HT Durée : 12 mois	9 AVRIL 2024
La consultation pour la réhabilitation du groupe scolaire Anselme Gras est déclarée infructueuse pour les lots 7-Carrelage et 9-Aménagement des abords, en raison d'absence d'offres. Une nouvelle consultation sera lancée sur la base d'un dossier de consultation des entreprises identique.			9 AVRIL 2024

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Marché pour la fourniture d'une borne automatique. (sécuriser l'accès au centre ville, en installant une borne automatique rue Notre-Dame)	Société Came France SAS (95240 Cormeilles-en-Parisis)	Conclu pour un montant de 11 046,80 € HT pour un délai de délai de 3 mois à réception de la commande.	8 AVRIL 2024
La consultation pour l'acquisition d'une solution gestion du temps avec pointage est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. (aucune décision d'attribution n'a été prise pendant le délai de validité des offres)			8 AVRIL 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'affichage publicitaire du mois d'avril 2024.	Société ALPES AFFICHAGE NETTOYAGE ET ESPACES VERTS (05300 LARAGNE)	Le montant est fixé à 1 314 € HT Date d'affichage 03/04/2024 612 € HT 17/04/2024 702 € HT durée de 15 jours	29 MARS 2024
Marché simple pour la réparations des abribus cités ci-après : Site Travaux : Pavillon Carina, Bellevue, Clinique, Eyssagnières, Villeneuve, Verdun, Turrelet, Hauteville.	Société LABEYE DIT MAIDOUX NL MIROITERIE (05230 CHORGES)	Le montant est fixé à 9 493,97 € HT. Durée : 1 an	29 MARS 2024
Marché simple pour la réparations des abribus de la gare routière.	Société LES ENVIRONNEURS (05000 GAP)	Le montant est fixé à 14 478,42 € HT répartis comme suit : • 9 387,50 € HT pour les fournitures, • 5 090,92 € HT pour la pose. durée de 1 an.	29 MARS 2024
Avenant n°5 au marché n°2019000117 « Étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un nouvel abattoir municipal »	Association ADIV (63039 CLERMONT-FERRAND)	Une prestation pour la modélisation des odeurs et la réalisation d'une étude de risques sanitaires simplifiées est ajoutée au marché pour un montant de 8 175 € HT. Le sous-traitant ISPIRA est agréé. Incidence financière de l'avenant : Montant total du marché suite à avenant n°4 124 110,09 € HT	28 MARS 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Brateuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
		<p>Montant total des prestations supplémentaires : 8 175 € HT</p> <p>Nouveau montant total : 132 285,09 € HT</p> <p>Soit une augmentation de 6,59 %.</p> <p>Aucune incidence sur les délais.</p> <p>Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.</p>	
Marché ordinaire pour le renouvellement des licences AUTOCAD.	Société REFSA (38450 MIRIBEL-LANCHÂTRE).	Le montant annuel est fixé à 8 315 € HT. La durée est d'un an à compter du 06/05/2024.	28 MARS 2024
Annule et remplace la décision D2024-03-147 pour erreurs matérielles de montant. Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'affichage publicitaire des mois de janvier, février et mars 2024.	société ALPES AFFICHAGE NETTOYAGE ET ESPACES VERTS (05300 LARAGNE)	Le montant est fixé à 7224,00 € HT. pour une durée de 3 mois à compter du 01/01/2024.	26 MARS 2024
Accord-cadre multi-attributaire à bons de commande pour l'entretien, la maintenance et l'affichage des mobiliers urbains du réseau municipal (planimètres et abribus)	avec les sociétés suivantes : - SOCIETE BR SERVICES classée n°1 - SOCIETE ALPES AFFICHAGES - NETTOYAGE classée n°2	Le montant des prestations pour la durée d'un an est défini comme suit : sans seuil minimum seuil maximum 140 000 € HT.	25 MARS 2024
marché subséquent N° 2021-MS27 concernant l'achat d'un Peugeot	société SOCIETE AUTOMOBILE	Conclu pour un montant de 11 240,83 € HT, hors	22 MARS 2024

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Partner fourgon électrique standard - premium avec batterie pour le service de la DSI (Peugeot Partner fourgon électrique standard - premium avec batterie de 2018, 14 011 km)	FRANCE ALPES (SAFA) Groupe CHOPARD (05000 GAP)	prime à la conversion de 5 000 € TTC, le véhicule Renault Clio immatriculé 2546 KK 05 sera fourni au garage CHOPARD pour perception de la prime à la conversion. Sera ajouté 47,76 € (sans TVA) de frais d'immatriculation. pour un délai de livraison de 1 mois	
Avenant n°2 au marché sans publicité ni mise en concurrence n°2021M21003 pour la maintenance du progiciel ARPEGE, incluant SOPRANO (gestion des elections) et REQUIEM (gestion des cimetières)	ARPEGE (44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE)	Le Cahier des Clauses Administratives est modifié comme suit : 4. Prix Montant HT : 10 192.42 € TVA ( Taux de 20%) : 2 038.48 € Montant TTC : 12 230.90 € Soit une évolution de - 0,78 %. Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.	20 MARS 2024
MAPA pour la fabrication et la pose d'un garde-corps sur le parvis de la Providence.	Société Métallerie Chevalier (05400 la Roche des Arnauds)	Pour un montant de 22 400 € HT pour une durée de 4 mois.	19 MARS 2024
MAPA dans le cadre d'un constat des disfonctionnement d'origine structurelles et géotechniques sur le péril du 37 rue du Connétable - 05000 GAP (demande de réalisation dans les plus brefs délais, d'un diagnostic structurel, émanant de l'Expert	Bureau d'Etudes Béton Armé BEBA (04200 SISTERON )	Conclu pour un montant de 28 000 € HT. Durée des travaux 24 mois maximum	18 MARS 2024

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
nommé par le Tribunal Administratif)			
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la maintenance préventive et curative des équipements techniques de restauration collective et lingerie pour la Ville de Gap, son CCAS et ses EHPAD.	Société ALTECC (05000 GAP)	Conclu pour les montants annuels suivants : Ville de Gap Seuil Minimum 2 500 € HT Seuil Maximum 8 000 € HT EHPAD 3 fontaines Seuil Minimum 1 000 € HT Seuil Maximum 5 000 € HT EHPAD Saint Mens Seuil Minimum 1 000 € HT Seuil Maximum 5 000 € HT CCAS Seuil Minimum 500 € HT Seuil Maximum 4 000 € HT Total Seuil Minimum 5 000 € HT Seuil Maximum 22 000 € HT	18 MARS 2024
Accord-cadre à marchés subséquents de travaux pour les maîtrises d'œuvre portant sur la réhabilitation des écoles, centres sociaux et crèches aux groupements dont les mandataires sont Atelier 4, MV Architecture et SOLEA VOUTIER ; marché subséquent pour la Maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de l'école : Fontreyne maternelle à l'issue de la consultation l'offre de la société SOLEA a été retenue et que par courrier en date du 1er mars 2024, le candidat retenu a fait connaître son souhait de retirer son offre. Le marché subséquent est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général et sera relancé en modifiant le planning afin de favoriser la concurrence.			14 MARS 2024
MAPA pour la location d'un élévateur	Société SAE (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 11 000 € HT. durée de 10 mois.	12 MARS 2024
Marché ordinaire pour le renouvellement des licences et du support de la solution de filtrage internet OLFE0	Société MONACO DIGITAL (98000 MONACO).	Montant annuel est fixé à 17 195 € HT. prend effet à compter du 27/03/2024 pour une durée d'un an.	12 MARS 2024
Accord-cadre mono attributaire pour la mise en place et la	Société CUBE SOLUTION	Le montant des prestations pour durée	12 MARS 2024

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
maintenance d'une solution de gestion des déclarations de travaux et des déclarations d'intention de commencement de travaux (DT-DICT) pour le Groupement de Commandes Ville de Gap / CAGTD	(59810 LESQUIN)	totale est défini comme suit, hors révision de prix : Seuils Part Ville Minimum 7 000 € HT Maximum 14 000 € HT Part CAGTD Minimum 5 000 € HT Maximum 10 000 € HT Total Minimum 12 000 € HT Maximum 24 000 € HT durée de 4 ans	
Marché pour la fourniture de pièces pour la réparation des débroussailleuses du service voirie	Entreprise NOREMAT (30 000 NIMES)	Pour un montant de 5 013,82 € H.T. Durée de 1 mois	27 FÉVRIER 2024

**Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :**

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Appel d'offres ouvert Accord-cadre mono-attributaire pour l'achat et l'installations Modulaires - Programme rénovation des écoles Pasteur et crèche Pountinela	SARL COFICIEL SOLUTIONS MODULAIRES (13794 AIX-EN-PROVENCE)	Les seuils pour la durée totale du marché sont les suivants : Montant minimum 1 000 000 € HT Montant maximum 2 000 000 € HT durée totale : 4 ans	23 AVRIL 2024

**AFFAIRES JURIDIQUES :**

**Actions en justice :**

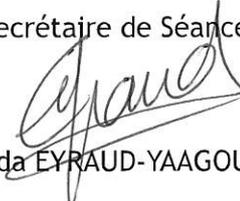
Date	Objet	Requérant	Défendeur
------	-------	-----------	-----------

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

24 mai 2024	Référé-Préventif Mise en sécurité	Le syndic de copropriétaires	Ville de Gap
30 avril 2024	Recours pour excès de pouvoir pour l'annulation de l'arrêté municipal n°PC 005061 23 P0026 en date du 21 août 2023 portant permis de construire accordé à la société TLN2J	La société LE POTAGER	Ville de Gap
8 avril 2024	Recours pour excès de pouvoir pour l'annulation de la délibération n°2023_09_29_27 par laquelle le conseil municipal de la commune de Gap a autorisé son maire à signer l'acte d'acquisition d'un tènement foncier situé lieu-dit Cristayes	Groupe d'élus Ambitions pour Gap	Ville de Gap
26/03 /2024	Recours pour excès de pouvoir pour l'annulation de la délibération n°2023_09_29_27 par laquelle le conseil municipal de la commune de Gap a autorisé son maire à signer l'acte d'acquisition d'un tènement foncier situé lieu-dit Cristayes	Mme Isabelle DAVID	Ville de Gap

**Le Conseil Municipal prend acte.**

Le Maire  
  
 Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance  
  
 Zoubida EYRAUD-YAAGOUB

Transmis en Préfecture le : 21 JUIN 2024  
 Affiché ou publié le : 21 JUIN 2024